



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 MARS 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0075**

Objet : Pacte Economique Local – Feuille de route 2024 pour Le Grésivaudan

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

03 AVR. 2024

et publié le

03 AVR. 2024

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 25 mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 mars 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Carole BEYLIER, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Noël PETIOT, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Christophe SUSZYLO, Youcef Tabet, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Jean-François CLAPPAZ, Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Julien LORENTZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, François STEFANI à Franck REBUFFET-GIRAUD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Laurence THERY à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président expose que Le Grésivaudan s'est engagé depuis 2020 dans la démarche du Pacte Economique Local.

Il s'agit d'une démarche solidaire, proposée en 2020 à des acteurs publics et privés des territoires de Grenoble-Alpes Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Elle a pour but de soutenir la résilience économique et l'attractivité du territoire Grenoble Alpes.

A ce jour, cette démarche associe 31 acteurs : 26 entreprises auxquelles s'ajoutent la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Université Grenoble Alpes et les 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces 31 partenaires représentent plus de 53 000 emplois, soit plus de 16 % des emplois de la région grenobloise.

Trois entreprises du Grésivaudan ont souhaité s'associer à la démarche : STMicroelectronics, SOITEC et Applied Materials.

Chaque partenaire prend des engagements autour de 8 ambitions affichées pour le territoire :

- Développer ensemble une stratégie économique favorisant les transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale,
- Soutenir la dynamique collective de recherche et d'innovation qui fait la force de notre territoire, pour mieux faire face aux transitions,
- Mieux nous connaître et partager nos projets et nos savoir-faire pour être plus forts ensemble,
- Nourrir notre écosystème par des partenariats et des achats donnant toutes leurs chances aux acteurs du territoire,
- Réduire les impacts environnementaux de nos activités,
- Contribuer à développer et maintenir les compétences sur le territoire et à faire se rencontrer emplois et compétences,
- Rendre notre territoire plus visible et plus attractif, et en faire une vitrine de nos savoir-faire locaux,
- Participer à la gouvernance du Pacte et mettre en œuvre les actions de nos feuilles de route, en nous appuyant sur les outils et coopérations existants.

Ces engagements sont ensuite traduits par chaque signataire dans une feuille de route listant des actions concrètes, individuelles ou collectives.

Pour 2024, il est proposé de signer la feuille de route présentée en annexe. Celle-ci se décompose en actions collectives regroupant plusieurs partenaires (par exemple : organisation des rencontres de l'économie sociale et solidaire ; organisation des B2B de l'achat local ; participer au dispositif parcours industrie...) et en actions individuelles (ex : organisation du mois de la transition alimentaire ; soutien aux investissements verts des entreprises et des particuliers...).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Enfin, Le Grésivaudan contribue à hauteur de 10 000 € par an à la gouvernance du Pacte Economique Local (crédits inscrits au Budget Principal - Article 65738 - Gestionnaire ECO - Analytique ECOSUB). Un montant identique est prévu par le Pays Voironnais, tandis que Grenoble-Alpes Métropole participe à hauteur de 35 000 €.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la feuille de route de la communauté de communes Le Grésivaudan au titre de l'année 2024,
- De l'autoriser à signer la feuille de route 2024 ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 MAR. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PACTE ECONOMIQUE LOCAL GRENOBLE ALPES GRESIVAUDAN FEUILLE DE ROUTE 2024

« Solidaires pour relever les défis du territoire Grenoble Alpes »

Dans le cadre du *Pacte Economique Local Grenoble Alpes*, **Le Grésivaudan** s'engage sur des actions et coopérations locales, concrètes et solidaires avec les acteurs publics et privés du territoire, pour réussir les transitions au service de notre territoire et de son attractivité.

En 2024, **Le Grésivaudan** mettra ainsi en œuvre, sur le territoire Grenoble Alpes, les actions **collectives** (en bleu) et individuelles (en noir) détaillées dans la présente feuille de route, et rendra compte de leur avancement auprès des partenaires du Pacte.

1. Développer ensemble une stratégie économique favorisant les transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale

- Co-animer l'Observatoire économique Grenoble Alpes afin de produire et diffuser une offre d'analyse de données économiques sur le territoire
Indicateurs : Documents produits (note de conjoncture, études thématiques...)

2. Soutenir la dynamique collective de recherche et d'innovation qui fait la force de notre territoire, pour mieux faire face aux transitions

- Participer au Club Grenoble Alpes des accompagnateurs des start-ups pour rendre accessible et lisible l'offre de service du territoire
Indicateurs : Taux de participation aux réunions et aux événements ; nombre de start-ups rencontrées dans le cadre de l'action

3. Mieux nous connaître et partager nos projets et nos savoir-faire pour être plus forts ensemble

- Participer aux réseaux des Responsables RSE.
Indicateurs : Nombre de réunions tenues ; taux de participation aux rencontres

4. Nourrir notre écosystème par des partenariats et des achats donnant toutes leurs chances aux acteurs du territoire

- Participer au réseau des Directeurs des achats
Indicateurs : Taux de participation aux réunions
- Participer aux B2B de l'Achat Local pour rapprocher les partenaires des fournisseurs et prestataires locaux
Indicateurs : Nombre de rendez-vous B2B

- Co-organiser les Rencontres de l'économie sociale et solidaire

Indicateurs : Nombre de partenaires présents ; nombre de structures de l'ESS

- Organiser le mois de la transition alimentaire afin d'acheter plus sain, plus local, plus frais et élargir ces actions sur l'année.

Indicateurs : Nombre d'animations ; nombre de participants.

5. Réduire les impacts environnementaux de nos activités

- Participer et diffuser des outils de sensibilisation sur le changement climatique (fresque du climat, conversations carbone, etc.)

Indicateurs : Au moins un animateur en interne formé en 2023 ; % de collaborateurs ayant au moins participé à un outil/atelier (au total)

- Co-animer une démarche d'optimisation des flottes, de transition vers des véhicules à faibles émissions, et/ou d'implantation des réseaux de recharge

Indicateurs : Nombre de réunions tenues

- Co-animer un groupe d'échange de bonnes pratiques sur la sobriété énergétique
Indicateurs : Nombre de réunions tenues

- Participer à un réseau local "économie circulaire"
Indicateurs : Taux de participation aux réunions

- Soutenir les investissements verts des entreprises et des particuliers : animation du dispositif

Rénov'enerGie ; prime Air Bois et prime solaire ; mobilisation des entreprises sur la transition énergétique ; amélioration de la résilience forestière et pérennisation de la ressource forestière face aux changements climatiques (Sylv'ACCTES) ; accompagnement des entreprises dans leurs projets de rénovation ou en lien avec les énergies renouvelables ; pérennisation du Pôle Bois à Goncelin qui permet l'alimentation en bois énergie des chaudières des bassins de Grenoble et de Chambéry ; filière bois : incitation à une construction publique exemplaire (recours à des fournisseurs locaux) ; mise en place d'une plaquette d'information à destination des entreprises.

Indicateurs : Nombre de personnes accompagnées ; nombre de dossiers financés, part du bois dans les systèmes de chauffage du territoire ; nombre d'adhérents à Sylv'ACCTES ; vocation du Pôle bois maintenue.

6. Contribuer à développer et maintenir les compétences sur le territoire et à faire se rencontrer emplois et compétences

- Co-animer l'observatoire des métiers et des compétences pour assurer une concordance entre besoins des employeurs, évolution des métiers et offre de formation
Indicateurs : Lancer un test sur un métier
- Participer à un Forum des métiers et formations, pour faire découvrir dès le plus jeune âge les métiers du territoire et les formations qui y mènent.
Indicateurs : Nombre de visiteurs.
- Accueillir des stages de 3ème multi-entreprises, afin de faire connaître un panel plus large de métiers et secteurs et de réduire les inégalités sociales d'accès aux stages
Indicateurs : Nombre de jeunes accueillis.
- Valoriser l'entrepreneuriat auprès des jeunes : accompagnement au déploiement de l'association académique *Entreprendre pour Apprendre : découverte du monde de l'entreprise* ; déploiement d'un Comité Local Ecole Entreprise : mise en lien des scolaires et des entreprises ; actions thématiques sur la connaissance et l'attractivité des métiers : animation sur les services à la personnes + semaine de l'industrie.
Indicateurs : Nombre de jeunes sensibilisés

- Orientation/Formation des jeunes : nuit de l'orientation ; forum métiers dans les collèges.
Indicateurs : Nombre d'évènements
- Salon de l'emploi saisonnier : permettre aux entreprises ayant des besoins en recrutement sur la saison hivernale de recruter lors d'un forum dédié.
Indicateurs : Nombre de personnes recrutées.

7. Rendre notre territoire plus visible et plus attractif, et en faire une vitrine de nos savoir-faire locaux

- Participer à une démarche de promotion du territoire permettant d'attirer les talents en lien avec la marque Grenoble Alpes
Indicateurs : Participation aux réunions
- Se mobiliser pour la réalisation du RER métropolitain dans l'aire grenobloise.
Indicateurs : Deux actions de lobbying par an.

8. Participer à la gouvernance du Pacte et mettre en œuvre les actions de nos feuilles de route, en nous appuyant sur les outils et coopérations existants

- Co-animer la gouvernance du Pacte en allouant des moyens à la réalisation des actions de sa feuille de route, en identifiant un référent pour leur suivi, en actualisant les feuilles de route, en mesurant les résultats, et étant présent lors des événements annuels
Indicateurs : Degré de complétude des actions au 31 décembre 2024 ; participation aux événements annuels de gouvernance

Pour Le Grésivaudan
Henri BAILE
Président

Le / / 2024